



Mise en œuvre de la couverture santé universelle (CSU) à Sainte-Marie

À Madagascar, l'accès aux soins de santé est très limité en milieu rural. Le système de recouvrement des coûts, dans les centres de santé et hôpitaux publics, constitue un obstacle majeur à l'accès aux soins. Face à cela, l'État Malgache a instauré la CSU en 2015.

Dans cet élan, la Coopération monégasque finance un projet pilote de mise en œuvre de la CSU à l'île Sainte-Marie de septembre 2020 à mai 2025. Ce projet permet de renforcer le système de santé focalisé sur les soins de santé primaires, au niveau des dix centres de santé de base (CSB) et du centre hospitalier de référence de district niveau 2 (CHRD2) de Sainte-Marie.

Cela est couplé à un volet de couverture du risque maladie, initialement déployé par la CNSS comme stipulé dans la stratégie nationale CSU et finalement mis en œuvre selon une approche assurancielle basée sur un modèle mutualiste avec la mutuelle AFAFI.

Une stratégie pilote

Ce projet est piloté par l'Organisation mondiale de la Santé en partenariat avec le Gret, la mutuelle AFAFI et le ministère de la Santé publique *via* la cellule d'appui à la mise en œuvre de la CSU (CACSU).

Il vise à l'amélioration de l'accès durable à des soins de qualité pour la population de Sainte-Marie et plus spécifiquement à mettre en place un mécanisme de protection financière en santé, améliorer l'accès effectif à des services de santé de qualité, réduire l'exposition de la population aux risques affectant leur santé et mettre en place un observatoire citoyen pour assurer le suivi de la satisfaction à la fois des usagers et des prestataires de soins.

Le projet prévoit également la mise en place d'un mécanisme de motivation des personnels de santé *via* des fonds générés par une activité génératrice de revenu et la réalisation d'enquêtes de satisfaction et de traitement des doléances portées par l'Observatoire citoyen.



L'objectif général

Améliorer l'accès aux soins de la population de Sainte-Marie à Madagascar, particulièrement les personnes les plus défavorisées et vulnérables, par la mise en place de la CSU.

Le projet en chiffres

- **1 379 adhérent-es volontaires** à la mutuelle de santé AFAFI.
- **7 669 personnes vulnérables affiliées** à la mutuelle de santé AFAFI *via* un fonds dédié.
- **184 personnes formées.**
- **49 acteurs/prestataires** contractualisant avec AFAFI.
- **11 formations sanitaires appuyées** dont 10 centres de santé de base et 1 hôpital de district.

Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires



Les principales activités du projet

Portées par OMS/CACSU

- > Renforcement des services de santé par la mise aux normes des ressources humaines, des équipements, des infrastructures et de la disponibilité des médicaments

Portées par la mutuelle AFAFI

- > Affiliation de la population vulnérable à la mutuelle AFAFI avec une prise en charge de leur cotisation via un fonds dédié et renforcement de l'adhésion volontaire à la mutuelle

Portées par le Gret

- > Mise en place d'un mécanisme de motivation des personnels de santé à travers le paiement des primes avec des fonds générés par une activité génératrice de revenu : une chambre froide.
- > Mise en place d'un observatoire citoyen (OC) pour assurer le suivi de la satisfaction des usagers et des prestataires de soins.
- > Accompagnement de l'Observatoire citoyen dans la réalisation des enquêtes de satisfaction et des recueils et traitements de doléances des usagers et des prestataires de soins.
- > Accompagnement de l'OC et des services de santé de district dans la gestion des primes et de la chambre froide.



LES RÉSULTATS ATTENDUS

- La population et les parties prenantes sont informées et prêtes à s'engager dans le mécanisme de protection financière en santé.
- Un mécanisme d'affiliation des populations vulnérables est fonctionnel et leur cotisation est prise en charge.
- Les formations sanitaires sont mises aux normes respectant les standards de qualité.
- Un mécanisme de motivation des prestataires de soins publics est mis en place pour les accompagner dans les changements induits par la mise en place de la mutuelle.
- Un observatoire citoyen est défini et mis en œuvre en dialogue avec les acteurs clés de l'île Sainte-Marie.
- Des enquêtes de satisfaction auprès de la population et des prestataires de soins sont réalisées et les résultats sont partagés et discutés à travers un dialogue communautaire.
- Les acquis de l'observatoire citoyen sont capitalisés, des recommandations pour une mise en œuvre dans les prochaines zones d'extension de la CSU sont formalisées.

L'OBSERVATOIRE CITOYEN ET LA COUVERTURE SANTÉ UNIVERSELLE

Mettre en place un observatoire citoyen reconnu par le ministère de la Santé pour prendre en charge le suivi de la satisfaction à la fois des usagers et des prestataires de soins est un signal fort pour :

- bâtir la confiance entre la population et le système de santé publique ;
- construire un sentiment de solidarité locale et nationale (la population sait qu'elle peut exprimer son opinion sur la CSU et peut être entendue, de même pour les prestataires de soins qui peuvent exprimer leurs avis au même titre que la population) ;
- permettre de développer une « approche orientée changement » (AOC) sur une base participative.

Photos : © Gret

BUDGET 523 081 EUROS FINANÇÉ PAR :



La présente publication bénéficie d'un soutien du Gouvernement Princier de la Principauté de Monaco. Son contenu relève de la responsabilité du Gret et ne reflète pas nécessairement le point de vue du bailleur.

CONTACT :

Claire Kabore, représentante du Gret à Madagascar
tél : (+261) 32 03 010 88 / e-mail : kabore@gret.org

Sandro Razakharivony, chef de projet
tél : (+261) 32 03 010 72 / e-mail : razakharivony.mg@gret.org
Lot II A 119 S, Soavimbahoaka
101 Antananarivo

www.gret.org